



## Malfaçon pose cuisine et risque en cas d'incendie

-----  
Par kleor

Bonjour, je viens d'arriver dans un logement en location accession. Pour l'instant je suis encore locataire (jusqu'au mois prochain).

J'ai fait poser une cuisine et ce matin, la personne en charge de l'entretien de ma chaudière a remarqué qu'il n'y a aucun accès au robinet de gaz dans ma cuisine, j'ai des plaques au gaz donc il faut obligatoirement un accès sans quoi, en cas d'incendie mon assurance ne me couvrira pas.

J'ai appelé mon poseur, qui va revenir faire le nécessaire.

Ma question est la suivante, suis-je tenue de payer pour ces changements ?